(suite du texte)

Un coup d'œil dans les locaux du club confirme non seulement l'existence d'une mosquée – reconnaissable à son minbar (chaire), son bassin et sa moquette orientée vers La Mecque – mais aussi ses liens étroits avec la secte ismaélienne turque. Sur une étagère se trouve une pile de brochures sur le siège ismaélien, dans le quartier turc de Fatih Carsamba. Un plateau de table est conçu comme une carte, illustrant apparemment l'expansion de la secte en Europe. Les branches ismaéliennes de Vienne (Viyana) et d'Innsbruck sont également mentionnées, entre autres.

Les étagères abritent de nombreux ouvrages du fondateur d'Ismaila, Mahmoud Ustaosmanoglu, décédé il y a trois ans, dont son épopée en plusieurs volumes « Sohbetler », qui véhicule une doctrine exclusiviste de l'islam sunnite hanafite. Le port du voile est obligatoire pour les femmes. Lors des funérailles d'Ustaosmanoglu, elles n'étaient pas les bienvenues, conformément à la volonté expresse du défunt. Mahmoud Efendi, comme l'appelaient ses disciples, rejetait l'éducation laïque et recommandait notamment aux filles de fréquenter les écoles coraniques plutôt que les lycées. Le site web du siège d'Ismaila présente le programme éducatif de l'organisation ***: « Adhérons aux sciences de la charia. … Qu'Allah nous protège des connaissances inutiles. »*** Ce site web offre également un aperçu approfondi de **la pensée antisémite des Frères musulmans**. Une série d'articles énumère *« les caractéristiques néfastes des Juifs »*. Les Juifs sont un *« peuple corrompu qui sème le trouble sur terre »*, peut-on y lire. Ou encore : *« Ils n'hésitent pas à plonger l'humanité entière dans la misère pour protéger leurs propres intérêts et avantages. »*

L'argent de Bruxelles

Bruxelles n'y a apparemment pas prêté attention non plus. C'est la seule façon d'expliquer pourquoi la *Fondation pour la Jeunesse Yavuz Sultan Selim Ismailaga* **a pu obtenir 31 455 € du fonds Erasmus+ en 2022 pour des ateliers contre la discrimination envers les musulmans,** une pratique peu répandue en Turquie. Ce n'est que suite aux critiques formulées au Parlement européen que la Commission européenne a réclamé le remboursement de cet argent il y a deux ans. À ce jour, cependant, l'autorité européenne ne peut ou ne veut pas dire si ces 31 455 € ont effectivement été remboursés. Suite à des demandes répétées, la réponse est toujours simple : l'argent a été récupéré.

Aucune information

Le ministère autrichien de l'Intérieur est également réticent à fournir des informations. Il est impossible de déterminer si l'*Office de protection de la Constitution* (BfV) en sait désormais davantage sur les liens de la secte avec l'Autriche. En réponse à des demandes répétées concernant les activités d'Ismailaga en Autriche, le ministère de l'Intérieur insiste sur le fait que *« par principe, aucune information spécifique n'est fournie sur les organisations ou groupes et leurs activités ».* Le rapport de l'*Office de protection de la Constitution*, est également muet à ce sujet. En Allemagne, la secte Ismailaga est classée comme un groupe anticonstitutionnel et extrémiste, ce qui doit intéresser les autorités autrichiennes, puisque des prédicateurs allemands ont également été aperçus à Leonding pendant le ramadan cette année.

Inspection incendie à la mosquée de Leonding sous protection policière.

En fin de compte, ce ne sont pas ces liens douteux qui sont censés condamner cette mosquée. Suite à une inspection incendie menée en avril – sous protection policière – avec la participation des autorités de construction, ce qui était évident depuis longtemps a été officiellement confirmé. Les autorités de construction de la ville ont reconnu *« **qu'un bâtiment nécessitant un permis est en cours de construction ou a déjà été construit sans permis de construire ».***

Cependant, **le propriétaire a dû mettre la main à la poche une fois de plus. Car, formellement, il est le coupable et doit s'assurer que le bâtiment est conforme à la loi.** Pour imposer cette obligation au locataire, M. Meinhart a dû faire appel à un architecte et, incroyable, soumettre un nouveau plan, demandant l'approbation rétroactive des mesures de construction de la mosquée, qui n'avaient pas été discutées avec lui et qu'il ne souhaitait même pas. Il a agi ainsi dans l'espoir d'une décision négative. La décision est en suspens depuis mi-juillet : le projet soumis a été rejeté au motif que le bien en question est classé dans le zonage comme une *« zone d'aménagement mixte à usage commercial limité »*. La décision de l'autorité municipale de construction stipule textuellement : *« Les lieux de rassemblement ou églises, ainsi que la maison de prière en question, ne peuvent être classés dans le zonage commercial et sont donc exclus de ce zonage. »*

Lutte acharnée

Le PDG de M+M Immo, M. Meinhart, pensait enfin disposer d'un document légal prouvant l'utilisation illégale de son bien par le locataire et permettant une résiliation immédiate. Mais ce n'est apparemment pas si simple. L'association, dont le président Yilmaz Gürsel refuse de répondre aux questions des journalistes, ne semble pas vouloir quitter les lieux d'elle-même. **Les prières du vendredi continuent d'avoir lieu malgré l'ordre officiel.**

L'ancien avocat de M. Meinhart soutient qu'une action en expulsion déjà rejetée ne peut être simplement réintroduite sans modifier les faits. Le tribunal de district ayant déjà refusé de considérer la violation du contrat d'utilisation du bien locatif comme motif de résiliation avant même la réception de la confirmation officielle, une nouvelle action en expulsion doit être intentée. M. Meinhart, dont les doutes quant à l'état de droit s'accroissent, tout comme les frais, souhaite désormais clore cette affaire sans fin avec un nouvel avocat.